



Partie 2

LOIS ET RÈGLEMENTS

19 octobre 2022 / 154^e année

Sommaire

Table des matières
Règlements et autres actes

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX USAGERS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre M-15.001, r. 0.1).

La Partie 1, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant.

La Partie 2 «Lois et règlements» et sa version anglaise Part 2 «Laws and Regulations» sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 2 — LOIS ET RÈGLEMENTS

Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 2 est disponible gratuitement et chaque numéro est diffusé le mercredi à 0h01 à l'adresse suivante:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Contenu

Règlement sur la *Gazette officielle du Québec*, article 3

La Partie 2 contient :

- 1° les lois sanctionnées;
- 2° les proclamations et les décrets d'entrée en vigueur des lois;
- 3° les règlements et les autres actes de nature législative dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi ou par le gouvernement;
- 4° les décrets du gouvernement, les décisions du Conseil du trésor et les arrêtés ministériels dont la publication est requise par la loi ou par le gouvernement;
- 5° les règlements adoptés par les tribunaux judiciaires et administratifs;
- 6° les projets des textes mentionnés aux paragraphes 3° et 5° dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi avant qu'ils soient pris, adoptés ou délivrés par l'autorité compétente ou avant leur approbation par le gouvernement, un ministre, un groupe de ministres ou par un organisme du gouvernement;
- 7° tout autre document non visé à l'article 2 ou au présent article et dont la publication est requise par le gouvernement.

Tarif*

1. Abonnement annuel à la version imprimée

Partie 1 «Avis juridiques»:	555 \$
Partie 2 «Lois et règlements»:	761 \$
Part 2 «Laws and Regulations»:	761 \$
2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec* : 11,88 \$.
3. Publication d'un document dans la Partie 1 :
1,91 \$ la ligne agate.
4. Publication d'un document dans la Partie 2 :
1,27 \$ la ligne agate.
Un tarif minimum de 278 \$ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

* **Les taxes ne sont pas comprises.**

Conditions générales

Les fichiers électroniques du document à publier, une version Word et un PDF avec signature d'une personne en autorité, doivent être transmis par courriel (gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca) et être reçus **au plus tard à 11 h le lundi** précédant la semaine de publication. Les documents reçus après la date de tombée sont publiés dans l'édition subséquente.

Le calendrier des dates de tombée est disponible sur le site Internet des Publications du Québec.

Dans son message, l'annonceur doit clairement indiquer les coordonnées de la personne à qui la facture doit être acheminée (nom, adresse, téléphone et courriel).

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec:

Gazette officielle du Québec

Courriel : gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca

425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Abonnements

Pour un abonnement à la version imprimée de la *Gazette officielle du Québec*, veuillez communiquer avec :

Les Publications du Québec

Service à la clientèle – abonnements

425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone: 418 643-5150

Sans frais: 1 800 463-2100

Télécopieur: 418 643-6177

Sans frais: 1 800 561-3479

Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.

Table des matières

Page

Règlements et autres actes

Code des professions — Délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Mod.)	6445
Code des professions — Inspection professionnelle des médecins vétérinaires.	6478

Règlements et autres actes

Décision OPQ 2022-637, 23 septembre 2022

Code des professions
(chapitre C-26)

— Ingénieurs

Délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

— Modification

Prenez avis que le Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec a adopté, en vertu du paragraphe c.2 de l'article 93 du Code des professions (chapitre C-26), le Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et que, conformément à l'article 95.0.1 du Code des professions, ce règlement a été approuvé sans modification par l'Office des professions du Québec le 23 septembre 2022.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) ainsi qu'à l'article 2 de ce règlement, ce dernier entrera en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La présidente de l'Office des professions du Québec,
DIANE LEGAULT

Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Code des professions
(chapitre C-26, a. 93, par. c.2)

1. Le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (chapitre I-9, r. 7.2) est modifié par le remplacement de son annexe par la suivante :

« ANNEXE

TITRES D'INGÉNIEURS DIPLÔMÉS DÉLIVRÉS PAR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS DONNANT OUVERTURE À LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES AU QUÉBEC

Liste des titres d'ingénieur diplômé délivrés par des établissements d'enseignement français donnant ouverture à la reconnaissance des qualifications professionnelles au Québec		
Titre d'ingénieur diplômé	Programmes d'étude (Spécialités)	Période de reconnaissance au Québec
	(En l'absence d'une spécialité le programme est considéré comme reconnu s'il s'agit d'un programme de généraliste)	(La personne diplômée doit avoir obtenu son diplôme avant la date de fin de reconnaissance de celui-ci) (En l'absence d'une date le programme est considéré reconnu)
1. Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille	1.1	
2. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Marseille de l'Université Aix-Marseille-I	2.1 spécialité génie industriel et informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	2.2 spécialité mécanique et énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	2.3 spécialité microélectronique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	2.4 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
3. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Luminy de l'Université Aix-Marseille-II	3.1 spécialité génie biologique (formation commune avec Aix-Marseille-I)	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.2 spécialité génie biomédical	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.3 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.4 spécialité réseaux et multimédia	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.5 spécialité matériaux	
4. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics	4.1 spécialité ouvrages d'art	Jusqu'au 28 janvier 2020
	4.2 spécialité infrastructures et géotechnique	Jusqu'au 28 janvier 2020
5. Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne	5.1 spécialité génie biologique	
	5.2 spécialité génie des procédés	
	5.3 spécialité mécanique	
	5.4 spécialité informatique	
	5.5 spécialité systèmes urbains	
6. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale	6.1	
7. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais	7.1 spécialité géologie	Jusqu'au 28 janvier 2020
8. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens	8.1	

9. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques	9.1	
	9.2 spécialité mécanique	
	9.3 spécialité microtechniques et design	Depuis le 28 janvier 2020
10. Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard	10.1 spécialité automatique électrotechnique et informatique industrielle	
	10.2 spécialité systèmes de production	
	10.3 spécialité informatique	
	10.4 spécialité mécanique	
	10.5 spécialité génie électrique	
	10.6 spécialité énergie	
	10.7 spécialité systèmes industriels	
	10.8 spécialité mécanique et ergonomie	
	10.9 spécialité logistique industrielle	
11. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'Université de Besançon	11.1 spécialité biomédical	Depuis le 28 janvier 2020
	11.2 spécialité instrumentation et techniques biomédicales	Jusqu'au 28 janvier 2020
12. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de Bordeaux	12.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	12.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
13. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, d'informatique et de radiocommunications de Bordeaux	13.1 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	13.2 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	13.3 spécialité télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	13.4 spécialité réseaux et systèmes d'information	Jusqu'au 28 janvier 2020
14. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des aliments de l'Université Bordeaux-I	14.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
15. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux de l'Université Bordeaux-II	15.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
16. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau	16.1 spécialité génie des procédés	
	16.2 spécialité énergétique	
	16.3 spécialité génie électrique et informatique industrielle	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
17. Ingénieur diplômé de l'Université de Pau	17.1 Spécialité bâtiment et travaux publics	Jusqu'au 28 janvier 2020
18. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des technologies industrielles avancées	18.1	
19. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen	19.1 spécialité génie physique et systèmes embarqués (en remplacement de la spécialité électronique et physique appliquée – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	19.2 spécialité informatique (en remplacement de la spécialité ingénierie logicielle – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021

	19.3 spécialité matériaux-chimie (en remplacement de la spécialité matériaux et mécanique – Jusqu’au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	19.4 spécialité génie industriel	
20. Ingénieur diplômé de l’École d’ingénieurs de Cherbourg de l’Université de Caen	20.1	Jusqu’au 28 janvier 2020
21. Ingénieur diplômé de l’Université de Caen	21.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu’au 28 janvier 2020
22. Ingénieur diplômé de l’École supérieure d’ingénieurs des travaux de la construction de Caen	22.1	
23. Ingénieur diplômé de l’Institut supérieur de plasturgie d’Alençon	23.1	Jusqu’au 28 janvier 2020
24. Ingénieur diplômé de l’École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand	24.1	
25. Ingénieur diplômé de l’Institut français de mécanique avancée	25.1	
	25.2 spécialité génie industriel	Jusqu’au 28 janvier 2020
	25.3 spécialité mécanique et génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
26. Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l’Université Clermont-Ferrand-II	26.1 spécialité génie biologique	Jusqu’au 28 janvier 2020
	26.2 spécialité génie civil	Jusqu’au 28 janvier 2020
	26.3 spécialité génie électrique	Jusqu’au 28 janvier 2020
	26.4 spécialité génie physique	Jusqu’au 28 janvier 2020
	26.5 spécialité systèmes de production	Jusqu’au 28 janvier 2020
27. Ingénieur diplômé de l’Institut supérieur d’informatique, de modélisation et de leurs applications de l’Université Clermont-Ferrand-II	27.1	
28. Ingénieur diplômé de l’École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l’alimentation de Dijon de l’Université de Dijon	28.1	Jusqu’au 28 janvier 2020
29. Ingénieur diplômé de l’École supérieure d’ingénieurs de recherche en matériaux de l’Université de Dijon	29.1 spécialité matériaux	
	29.2 spécialité informatique et électronique	
	29.3 spécialité robotique	Depuis le 25 février 2021
30. Ingénieur diplômé de l’Institut supérieur de l’automobile et des transports de Nevers de l’Université de Dijon	30.1	
	30.2 Spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
31. Ingénieur diplômé de l’Université de Dijon	31.1 spécialité génie industriel	
32. Ingénieur diplômé de l’Institut polytechnique de Grenoble	32.1 spécialité management technologique	Jusqu’au 25 février 2021
	32.2 spécialité télécommunications	Jusqu’au 28 janvier 2020
	32.3 Spécialité génie énergétique et industriel	Depuis le 25 février 2021
33. Ingénieur diplômé de l’Institut polytechnique de Grenoble - École nationale supérieure d’électrochimie et d’électrometallurgie de Grenoble	33.1	Jusqu’au 28 janvier 2020

34. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble - École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble	34.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
35. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble - École nationale supérieure de génie industriel	35.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
36. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble - École nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble	36.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
37. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble	37.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
38. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble	38.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	38.2 spécialité informatique et systèmes d'information	Jusqu'au 28 janvier 2020
39. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure de physique de Grenoble	39.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
40. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés Rhône-Alpes	40.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	40.2 spécialité informatique et réseau	Jusqu'au 28 janvier 2020
41. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés Rhône-Alpes, en partenariat avec ITII Dauphiné-Vivaraïs	41.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
42. Ingénieur diplômé de l'École française de papeterie et des industries graphiques	42.1 spécialité imprimerie transformation	Jusqu'au 28 janvier 2020
	42.2 spécialité papeterie	Jusqu'au 28 janvier 2020
43. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry	43.1 spécialité systèmes numériques-instrumentation (en remplacement de la spécialité instrumentation automatique informatique – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	43.2 spécialité mécanique-matériaux	
	43.4 spécialité mécanique productique	
	43.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	43.6 spécialité écologie industrielle et territoriale (en remplacement de la spécialité environnement bâtiment énergie – Jusqu'au 31 août 2023)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2024
	43.7 spécialité bâtiment écoconstruction énergie (en remplacement de la spécialité environnement bâtiment énergie – Jusqu'au 31 août 2023)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2024

44. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université Grenoble-I	44.1 spécialité géotechnique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.2 spécialité informatique industrielle et instrumentation	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.4 spécialité prévention des risques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.5 spécialité réseaux informatiques et communication multimédia	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.6 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.7 spécialité technologies de l'information pour la santé	Jusqu'au 28 janvier 2020
45. Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lille	45.1	
	45.2 spécialité génie industriel et entrepreneurial	Jusqu'au 25 février 2021
	45.3 spécialité génie informatique et industriel	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
46. Ingénieur diplômé de l'Institut de génie informatique et industriel de l'École centrale de Lille	46.1 spécialité génie informatique et industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
47. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles	47.1	
48. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Lille	48.1	
49. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs en Informatique Automatique Mécanique Énergétique et Électronique de l'Université de Valenciennes	49.1 spécialité informatique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	49.2 spécialité mécanique et énergétique	
	49.3 spécialité mécatronique	
	49.4 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	49.5 spécialité génie électrique et informatique industrielle	
	49.6 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
	49.7 spécialité informatique et génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
50. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I	50.1 spécialité génie informatique et statistique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.2 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.3 spécialité informatique microélectronique automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.4 spécialité instrumentation scientifique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.5 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.6 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.7 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.8 spécialité production	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.9 spécialité production (en convention avec l'Université du Littoral)	Jusqu'au 28 janvier 2020
51. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai	51.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	51.2 spécialité productique	Jusqu'au 28 janvier 2020
52. Ingénieur diplômé de TELECOM Lille I	52.1	Jusqu'au 28 janvier 2020

53. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Pas-de-Calais	53.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
54. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille	54.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
55. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de céramique industrielle	55.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
56. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges de l'Université de Limoges	56.1 spécialité électronique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	56.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	56.3 spécialité mécatronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	56.4 spécialité eau et environnement	Jusqu'au 28 janvier 2020
57. Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges	57.1	
	57.2 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
58. Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lyon	58.1	
	58.2 spécialité énergie	Du le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	58.3 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021
59. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne	59.1 spécialité génie mécanique	Jusqu'au 25 février 2021
	59.2 spécialité génie civil	Jusqu'au 25 février 2021
	59.3 spécialité génie physique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
60. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon	60.1 spécialité génie civil et urbanisme	Jusqu'au 25 février 2021
	60.2 spécialité génie électrique	
	60.3 spécialité génie énergétique et environnement	Jusqu'au 25 février 2021
	60.4 spécialité génie mécanique	
	60.5 spécialité génie industriel	
	60.6 spécialité informatique	
	60.7 spécialité sciences et génie des matériaux	Jusqu'au 25 février 2021
	60.8 spécialité télécommunications	
	60.9 spécialité génie civil et génie urbain	Depuis le 25 février 2021
	60.10 spécialité génie énergétique et génie de l'environnement	Depuis le 25 février 2021
	60.11 spécialité matériaux	Depuis le 25 février 2021
61. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des techniques avancées de l'Université de Saint-Etienne	61.1 spécialité électronique et optique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	61.2 spécialité imagerie numérique et vision	Jusqu'au 28 janvier 2020
	61.3 spécialité télécommunications et réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	61.4 spécialité optique	Jusqu'au 28 janvier 2020
62. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur de Lyon de l'Université Lyon-I	62.1 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	62.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	62.3 spécialité systèmes industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	62.4 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
63. Ingénieur diplômé de l'École nationale des travaux publics de l'État	63.1	Jusqu'au 28 janvier 2020

64. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	64.1 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
	64.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	64.3 spécialité microélectronique et applications	Jusqu'au 28 janvier 2020
65. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon	65.1 spécialité chimie et génie des procédés	
	65.2 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	65.3 spécialité informatique et réseaux communication	Jusqu'au 25 février 2021
	65.4 spécialité électronique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	65.5 spécialité informatique et cybersécurité	Depuis le 28 janvier 2020
	65.6 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 25 février 2021
	65.7 spécialité génie des procédés	Depuis le 25 février 2021
66. Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon	66.1	
	66.2 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	66.3 spécialité énergie	Depuis le 28 janvier 2020
	66.4 spécialité bois	Depuis le 28 janvier 2020
	66.5 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	66.6 spécialité génie industriel et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
67. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier-II	67.1 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.2 spécialité microélectronique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.3 spécialité sciences et technologies des industries alimentaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.4 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.5 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.6 spécialité sciences et technologies de l'eau	Jusqu'au 28 janvier 2020
68. Ingénieur diplômé du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques	68.1 spécialité industries agroalimentaires des régions chaudes	Jusqu'au 28 janvier 2020
69. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès	69.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	69.2 Spécialité informatique réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	69.3 spécialité conception management de la construction	Jusqu'au 28 janvier 2020
70. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz	70.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	70.2 spécialité mécanique et production en convention avec l'Université de Metz	Jusqu'au 28 janvier 2020
71. Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'Institut national polytechnique de Lorraine	71.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
72. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nancy de l'Institut national polytechnique de Lorraine	72.1 spécialité matériaux et gestion de production	Jusqu'au 28 janvier 2020
	72.2 spécialité ingénierie de la conception	Jusqu'au 28 janvier 2020

73. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'Institut national polytechnique de Lorraine	73.1 spécialité industries alimentaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
74. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'Institut national polytechnique de Lorraine	74.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
75. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de l'Institut national polytechnique de Lorraine	75.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
76. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes industriels de l'Institut national polytechnique de Lorraine	76.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
77. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Institut national polytechnique de Lorraine	77.1	
	77.2 spécialité génie chimique	Jusqu'au 28 janvier 2020
78. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'Université Nancy-I	78.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
79. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'informatique et applications de Lorraine de l'Université Nancy-I	79.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
80. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy de l'Université Nancy-I	80.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
81. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz	81.1	
82. Ingénieur diplômé de l'École centrale de Nantes	82.1	
	82.2 spécialité mécanique	
	82.3 spécialité bâtiment et travaux publics	
	82.4 spécialité systèmes embarqués	
83. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Nantes	83.1 spécialité génie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.2 spécialité sciences des matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.3 spécialité électronique et technologies numériques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.4 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.5 spécialité thermique énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.6 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
84. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans	84.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	84.2 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	84.3 spécialité acoustique et instrumentation (en remplacement de la spécialité vibrations, acoustique, capteurs – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021

85. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'Université d'Angers	85.1 spécialité génie des systèmes industriels	
86. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires	86.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
87. Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique, informatique et réseaux	87.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
88. Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique	88.1 spécialité sécurité et prévention des risques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	88.2 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	88.3	
89. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest	89.1	
	89.2 spécialité informatique industrielle	Jusqu'au 25 février 2021
90. Ingénieur diplômé de l'École supérieure du bois	90.1	
91. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des matériaux du Mans	91.1	
92. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Nice	92.1 spécialité informatique	Jusqu'au 25 février 2021
	92.2 spécialité électronique	Jusqu'au 25 février 2021
	92.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 25 février 2021
	92.4 spécialité génie biologique	Jusqu'au 25 février 2021
	92.5 spécialité mathématiques appliquées et modélisations	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	92.6 spécialité génie de l'eau	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	92.7 spécialité bâtiments	Depuis le 28 janvier 2020
93. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var de l'Université de Toulon	93.1 spécialité ingénierie marine	Jusqu'au 28 janvier 2020
	93.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	93.3 spécialité télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	93.4 spécialité calcul scientifique	Jusqu'au 28 janvier 2020
94. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon	94.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	94.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
95. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs du Val de Loire	95.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
96. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges	96.1 spécialité maîtrise des risques industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	96.2 spécialité sécurité et technologies informatiques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	96.3 spécialité énergie, risques et environnement	Jusqu'au 28 janvier 2020
97. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université d'Orléans	97.1 spécialité mécanique et énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	97.2 spécialité électronique et optique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	97.3 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	97.4 spécialité production	Jusqu'au 28 janvier 2020

98. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université d'Orléans	98.1 spécialité matériaux et mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	98.2 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	98.3 spécialité système d'information pour le bâtiment	Depuis le 28 janvier 2020
	98.4 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	98.5 spécialité génie physique et systèmes embarqué	Depuis le 28 janvier 2020
	98.6 spécialité génie civil et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	98.7 spécialité génie mécanique et production	Depuis le 28 janvier 2020
99. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Tours	99.1 spécialité électronique et systèmes de l'énergie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	99.2 spécialité mécanique et conception des systèmes	Jusqu'au 28 janvier 2020
	99.3 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	99.4 spécialité informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
100. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers	100.1	
	100.2 spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace (en convention avec le CNAM Nouvelle-Aquitaine)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
101. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers	101.1 spécialité génie électrique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.2 spécialité éclairage acoustique et climatisation	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.3 spécialité énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.4 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.5 spécialité eau et environnement	Jusqu'au 28 janvier 2020
102. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels	102.1	
103. Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes	103.1 spécialité systèmes d'informatique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	103.2 spécialité systèmes industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	103.3 spécialité systèmes mécaniques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	103.4 spécialité matériaux	
	103.5 spécialité informatique et systèmes d'information	Depuis le 28 janvier 2020
	103.6 spécialité réseaux et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	103.7 spécialité matériaux et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	103.8 spécialité automatique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	103.9 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	103.10 spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
104. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest	104.1	

105. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes	105.1 spécialité électronique et informatique industrielle	
	105.2 spécialité électronique et télécommunications	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	105.3 spécialité génie civil et urbain	
	105.4 spécialité génie mécanique et automatique	
	105.5 spécialité informatique	
	105.6 spécialité matériaux et nanotechnologies	Jusqu'au 28 janvier 2020
	105.7 spécialité génie physique et matériaux	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	105.8 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	105.9 spécialité électronique - en convention avec le CESI	Depuis le 28 janvier 2020
	105.10 spécialité systèmes et réseaux de communication	Jusqu'au 31 août 2021
	105.11 spécialité génie physique et matériaux	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	105.12 spécialité génie mathématiques	Jusqu'au 31 août 2021
106. Ingénieur diplômé de l'Université de Brest	106.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
107. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I	107.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	107.2 spécialité logiciel et système informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	107.3 spécialité optronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	107.4 systèmes numériques (en remplacement de la spécialité électronique - Depuis le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021)	Depuis le 25 février 2021
	107.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	107.6 spécialité photonique	Depuis le 28 janvier 2020
	107.7 spécialité informatique et technologies de l'information (En remplacement de la spécialité informatique, multimédia et réseaux - Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 28 janvier 2021
	107.8	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
108. Ingénieur diplômé de l'Institut de formation supérieure en informatique et communication de l'Université Rennes-I	108.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
109. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud	109.1 spécialité génie industriel	
	109.2 spécialité mécatronique	
	109.3 spécialité informatique	
	109.4 sécurité des systèmes d'information	Depuis le 28 janvier 2020
110. Ingénieur diplômé de l'École navale	110.1	

111. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement	111.1	
	111.2 spécialité mécanique et électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
112. Ingénieur diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr	112.1	
113. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne	113.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	113.2 spécialité réseaux et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
114. Ingénieur diplômé de l'École Louis de Broglie	114.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	114.2 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
115. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest	115.1	
116. Ingénieur diplômé de l'Université de la Réunion	116.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
	116.2 spécialité informatique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
117. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen	117.1 spécialité informatique et technologies de l'information (en remplacement de la spécialité architecture des systèmes d'information – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.2 spécialité chimie et génie chimique (en remplacement de la spécialité chimie et procédés – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis Janvier 2023
	117.3 spécialité énergétique et propulsion	
	117.4 spécialité mécanique	
	117.5 spécialité génie des procédés et gestion des risques (en remplacement de la spécialité maîtrise des risques industriels – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis Janvier 2023
	117.6 spécialité génie civil et urbain, en convention avec l'Université du Havre (en remplacement de la spécialité génie civil, en convention avec l'Université du Havre – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.7 spécialité mathématiques appliquées (en remplacement de la spécialité génie mathématique – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.8 Spécialité génie énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	117.9 spécialité génie industriel, en convention avec le CESI	Depuis le 28 janvier 2020
	117.10 spécialité génie des procédés	Depuis le 28 janvier 2020
	117.11 spécialité informatique industrielle	
118. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'études logistiques de l'Université du Havre	118.1	
	118.2 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021
	118.3 spécialité mécanique et production	
119. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique	119.1	Jusqu'au 25 février 2021

120. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	120.1 spécialité génie civil	
	120.2 spécialité génie climatique et énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	120.3 spécialité génie électrique	
	120.4 spécialité génie mécanique	
	120.5 spécialité mécatronique	
	120.6 spécialité plasturgie	
	120.7 spécialité mécanique	
	120.8 spécialité génie énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	120.9 spécialité topographie	Depuis le 28 janvier 2020
121. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'Université de Mulhouse	121.1 spécialité informatique et réseaux	
	121.2 spécialité mécanique	
	121.3 spécialité systèmes et signaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	121.4 spécialité automatique et systèmes embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
122. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des sciences appliquées pour l'ingénieur de l'Université de Mulhouse	122.1 spécialité textile et fibres	
	122.2 spécialité systèmes de production	Jusqu'au 28 janvier 2020
	122.3 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
123. Ingénieur diplômé de l'École et observatoire des sciences de la Terre de l'Université Strasbourg-I	123.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
124. Ingénieur diplômé de l'École européenne de chimie polymères et matériaux de Strasbourg de l'Université Strasbourg-I	124.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
125. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg de l'Université Strasbourg-I	125.1	
	125.2 spécialité informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
126. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes	126.1	
127. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse	127.1 spécialité génie chimique	
	127.2 spécialité génie des procédés	
	127.3 spécialité génie industriel	
	127.4 spécialité matériaux	
128. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse	128.1 spécialité électronique	Jusqu'au 25 février 2021
	128.2 spécialité génie électrique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	128.3 spécialité mécanique des fluides	Jusqu'au 28 janvier 2020
	128.4 spécialité informatique et mathématiques appliquées	Jusqu'au 28 janvier 2020
	128.5 spécialité télécommunications et réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	128.6 spécialité électronique et génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	128.7 spécialité informatique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020

	128.8 spécialité mécanique et génie hydraulique	Depuis le 28 janvier 2020
	128.9 spécialité informatique et réseaux	Jusqu'au 25 février 2021
	128.10 spécialité électronique, génie électrique	Jusqu'au 25 février 2021
129. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse	129.1 spécialité automatique et électronique	
	129.2 spécialité génie biochimique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.3 spécialité génie civil	
	129.4 spécialité génie des procédés	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.5 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.6 spécialité génie mécanique	
	129.7 spécialité génie physique	
	129.8 spécialité réseaux et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.9 spécialité génie des systèmes industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.10 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
	129.11 spécialité génie des procédés et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	129.12 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 28 janvier 2020
	129.13 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
130. Ingénieur diplômé du Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion	130.1 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
131. Ingénieur SUPAERO diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	131.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
132. Ingénieur ENSICA diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	132.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
133. Ingénieur diplômé de l'École nationale de l'aviation civile	133.1	
134. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux	134.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
135. Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers	135.1 spécialité chimie	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.2 spécialité bâtiment et travaux publics (en remplacement de la spécialité construction et aménagement – Jusqu'au 28 janvier 2020)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2020
	135.3 spécialité électronique automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.4 spécialité énergétique	
	135.5 spécialité informatique et systèmes d'information (en remplacement de la spécialité informatique – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	135.6 spécialité instrumentation (en remplacement de la spécialité mesure-analyse – Jusqu'au 28 janvier 2020)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2020

135.7 spécialité matériaux	
135.8 spécialité mécanique	
135.9 spécialité sciences et techniques du vivant	Jusqu'au 28 janvier 2020
135.10 spécialité électronique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
135.11 spécialité génie électrique (en remplacement de la spécialité systèmes électriques – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
135.12 spécialité maintenance de véhicules	Jusqu'au 28 janvier 2020
135.13 spécialité automatique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
135.14 spécialité techniques de construction	Jusqu'au 28 janvier 2020
135.15 spécialité production	Jusqu'au 28 janvier 2020
135.16 spécialité environnement et production (en remplacement de génie industriel - Jusqu'au 31 août 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
135.17 spécialité sciences et technologies nucléaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
135.18 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
135.19 spécialité systèmes électroniques	Depuis le 28 janvier 2020
135.20 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
135.21 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
135.22 spécialité génie des procédés	Depuis le 28 janvier 2020
135.23 spécialité automatique et robotique	Depuis le 28 janvier 2020
135.24 spécialité télécommunications et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
135.25 spécialité géomètre et topographe	Depuis le 28 janvier 2020
135.26 spécialité aéronautique et espace, en convention avec l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
135.27 spécialité génie nucléaire, en convention avec le CESI	Depuis le 28 janvier 2020
135.28 spécialité exploitation ferroviaire	Depuis le 28 janvier 2020
135.29 spécialité gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
135.30 spécialité bâtiment et travaux publics, en convention avec l'Université de Limoges	Depuis le 28 janvier 2020
135.31 spécialité matériaux, emballage et conditionnement	Depuis le 28 janvier 2020
135.32 spécialité informatique et multimédia	Depuis le 28 janvier 2020
135.33 spécialité mécatronique en convention avec l'Université de Poitiers	Depuis le 28 janvier 2020
135.34 spécialité aéronautique et espace, en convention avec l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021

	135.35 spécialité informatique en convention avec l'Université de Poitiers	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	135.36 spécialité bâtiment et travaux publics, en convention avec l'Université de Reims	Depuis le 28 janvier 2020
	135.37 spécialité informatique en convention avec l'Université de Reims	Depuis le 28 janvier 2020
	135.38 spécialité génie industriel en convention avec l'Université d'Avignon	Depuis le 28 janvier 2020
	135.39 spécialité informatique et multimédia, en convention avec l'Université de Toulon	Depuis le 28 janvier 2020
	135.40 spécialité instrumentation	Depuis le 28 janvier 2020
	135.41 spécialité génie nucléaire	Depuis le 28 janvier 2020
	135.42 spécialité aéronautique et espace	Depuis le 25 février 2021
	135.43 spécialité construction et aménagement	Jusqu'au 28 janvier 2021
136. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers	136.1	
	136.2 spécialité génie industriel	
	136.3 spécialité mécanique	
	136.4 spécialité travaux publics	
	136.5 spécialité génie énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	136.6 spécialité environnement et gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
	136.7 spécialité génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	136.8 spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	136.9 spécialité mécanique et mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
137. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers en convention avec l'Université de Reims	137.1 spécialité mécanique	
138. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Paris	138.1	
139. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie de l'Université Paris-VI	139.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.2 spécialité électronique et informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.3 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.4 spécialité robotique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.5 spécialité sciences de la terre	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.6 spécialité génie mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.7 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
140. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)	140.1 spécialité industries agricoles et alimentaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
141. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de techniques avancées	141.1	
142. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris	142.1	

143. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'Université Paris-VII	143.1 spécialité fluides et énergie en partenariat avec l'isupfere	Jusqu'au 28 janvier 2020
144. Ingénieur diplômé de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris	144.1 spécialité génie urbain	
145. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris	145.1	
146. Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles	146.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.2 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.3 spécialité génie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.4 spécialité maintenance	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.5 spécialité bâtiment et travaux publics	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.6 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
147. Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles en convention avec l'Université Montpellier-II et le Conservatoire national des arts et métiers	147.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Jusqu'au 28 janvier 2020
	147.2 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
148. Ingénieur diplômé de l'École centrale d'électronique	148.1	
149. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'informatique électronique automatique	149.1	
150. Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie	150.1 spécialité bâtiment	
	150.2 spécialité mécanique-électricité	Jusqu'au 28 janvier 2020
	150.3 spécialité travaux publics	
	150.4 spécialité topographie	Depuis le 28 janvier 2020
	150.5 spécialité énergétique de la construction	Depuis le 28 janvier 2020
	150.6 spécialité génie mécanique et électrique	Depuis le 28 janvier 2020
151. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'électronique de Paris	151.1	
152. Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers	152.1	
	152.2 spécialité mécanique et automatique	
153. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris	153.1	
	153.2 spécialité génie industriel	
154. Ingénieur des techniques de l'industrie spécialité fonderie et forge, diplômé de l'Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique et de l'École supérieure des fonderies en partenariat avec l'Institut d'études supérieures de fonderie et de forge	154.1 spécialité fonderie et forge	Jusqu'au 28 janvier 2020
155. Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XII en convention avec l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique	155.1 spécialité biosciences	Jusqu'au 25 février 2021

156. Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII	156.1 spécialité informatique	
	156.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	156.3 spécialité télécommunications et réseaux	
	156.4 spécialité mesures et contrôles qualité	Jusqu'au 28 janvier 2020
	156.5 spécialité énergétique	
	156.6 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 28 janvier 2020
	156.7 spécialité instrumentation	Depuis le 28 janvier 2020
157. Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée	157.1 spécialité informatique et réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	157.2 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	157.3 spécialité maintenance et fiabilité des processus industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	157.4 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	157.5 spécialité image multimédia audiovisuel et communication	Jusqu'au 28 janvier 2020
158. Ingénieur diplômé de l'École nationale des sciences géographiques	158.1	
159. Ingénieur diplômé de l'École française d'électronique et d'informatique	159.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
160. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan	160.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
161. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique	161.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
162. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications	162.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
163. Ingénieur diplômé de l'École spéciale de mécanique et d'électricité	163.1	
164. Ingénieur diplômé de l'École pour l'informatique et les techniques avancées	164.1	
165. Ingénieur diplômé de l'École centrale des arts et manufactures	165.1	
166. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications	166.1	
	166.2 spécialité électronique et informatique industrielle	
167. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise	167.1	
	167.2 spécialité informatique	
168. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles – Saint-Quentin en Yvelines	168.1 spécialité informatique	
	168.2 spécialité mécatronique	
	168.3 spécialité systèmes électroniques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
	168.4 spécialité systèmes numériques pour l'industrie	Depuis le 28 janvier 2020

169. Ingénieur diplômé de l'Université Paris-X en convention avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris	169.1 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
170. Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de l'Université de Paris-XI (anciennement Institut de formation d'ingénieurs de l'Université Paris-XI)	170.1 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	170.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 25 février 2021
	170.3 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	170.4 spécialité optronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	170.5 spécialité génie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
171. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique	171.1	
172. Ingénieur diplômé de l'Institut national des télécommunications	172.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
173. Ingénieur diplômé de l'École de biologie industrielle	173.1	
174. Ingénieur diplômé de l'École internationale des sciences du traitement de l'information	174.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	174.2 spécialité génie informatique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
175. Ingénieur diplômé de l'EPF (École polytechnique féminine)	175.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
176. Ingénieur diplômé de l'École d'électricité production et des méthodes industrielles	176.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
177. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électricité	177.1	
178. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile	178.1	
	178.2 spécialité systèmes embarqués et numériques	Depuis le 28 janvier 2020
179. Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée	179.1	
180. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci	180.1	
181. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en modélisation mathématique et mécanique de l'Université Bordeaux-I	181.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
182. Ingénieur diplômé de l'École des métiers de l'environnement	182.1	Jusqu'au 25 février 2021
183. Ingénieur diplômé de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	183.1	
184. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires	184.1	
185. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieur SIGMA Clermont	185.1 spécialité mécanique et génie industriel	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	185.2 spécialité mécanique avancée	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	185.3 spécialité chimie	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
186. Ingénieur diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées	186.1	Depuis le 28 janvier 2020
187. Ingénieur diplômé d'EFREI-Paris	187.1	Depuis le 28 janvier 2020

188. Ingénieur diplômé de l'EPF	188.1	Depuis le 28 janvier 2020
	188.2 spécialité systèmes informatiques et industriels	Depuis le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 janvier 2021
	188.3 spécialité systèmes d'information et génie industriel	Depuis le 25 février 2021
Diplôme conjoint avec HORSCHULE de MUNICH	188.4 spécialité production et automatisation	Depuis le 25 février 2021
189. Ingénieur diplômé de l'ECAM Strasbourg-Europe	189.1	Depuis le 28 janvier 2020
190. Ingénieur diplômé de l'ECAM-EPMI	190.1	Depuis le 28 janvier 2020
	190.2 spécialité génie énergétique et climatique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	190.3 spécialité génie énergétique	Depuis le 25 février 2021
191. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'Institut Mines-Télécom	191.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	191.2 spécialité réseaux et télécommunications	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
192. Ingénieur diplômé d'ECAM Lasalle	192.1	Depuis le 28 janvier 2020
	192.2 spécialité génie industriel et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	192.3 spécialité mécanique et génie électrique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	192.4 spécialité bois	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	192.5 spécialité énergie	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	192.6 spécialité mécanique et génie électrique	Depuis le 25 février 2021
	192.7 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021
193. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs des sciences aérospatiales	193.1	Depuis le 28 janvier 2020
194. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Paoli Tech de l'Université de Corse	194.1 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
195. Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France	195.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
196. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen (ESIX Normandie)	196.1 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	196.2 spécialité mécatronique et systèmes embarqués (en remplacement de la spécialité systèmes embarqués – Jusqu'au 1 ^{er} janvier 2022)	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022
	196.3 spécialité génie des systèmes industriels	Depuis le 28 janvier 2020
197. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis-Diderot de l'Université Paris	197.1 spécialité génie physique	Depuis le 28 janvier 2020
	197.2 spécialité systèmes informatiques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
	197.3 spécialité matériaux et nanotechnologies	Depuis le 28 janvier 2020
	197.4 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020

198. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte-d'Opale de l'Université du Littoral	198.1 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	198.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	198.3 spécialité génie énergétique et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
199. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'Université de Limoges	199.1 spécialité céramique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	199.2 spécialité électronique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	199.3 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	199.4 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	199.5 spécialité génie de l'eau et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
200. Ingénieur diplômé de l'École et observatoire des sciences de la terre de l'Université de Strasbourg	200.1	Depuis le 28 janvier 2020
201. Ingénieur diplômé de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg de l'Université de Strasbourg	201.1	Depuis le 28 janvier 2020
202. Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'Université de Lorraine	202.1	Depuis le 28 janvier 2020
203. Ingénieur diplômé de l'École française d'électronique et d'informatique (EFREI)	203.1	Depuis le 28 janvier 2020
204. Ingénieur diplômé de l'École nationale de la météorologie	204.1	Depuis le 28 janvier 2020
205. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'Université de Lorraine	205.1	Depuis le 28 janvier 2020
	205.2 spécialité mécanique et production	Depuis le 28 janvier 2020
206. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse	206.1	Depuis le 28 janvier 2020
207. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'Université de Reims	207.1 spécialité emballage et conditionnement	Depuis le 28 janvier 2020
	207.2 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	207.3 spécialité génie urbain et environnement	Depuis le 25 février 2021
208. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'Université de Lorraine	208.1 spécialité agronomie	Depuis le 28 janvier 2020
	208.2 spécialité production agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	208.3 spécialité industries alimentaires	Depuis le 28 janvier 2020
209. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier	209.1	Depuis le 28 janvier 2020
210. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'Université de Mulhouse	210.1	Depuis le 28 janvier 2020
211. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes	211.1	Depuis le 28 janvier 2020

212. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de l'Institut polytechnique de Bordeaux	212.1 spécialité chimie et génie physique	Depuis le 28 janvier 2020
	212.2 spécialité agroalimentaire et génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
	212.3 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	212.4 spécialité matériaux composites et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	212.5 spécialité agroalimentaire et génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	212.6 spécialité structures et composites	Depuis le 28 janvier 2020
213. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble	213.1	Depuis le 28 janvier 2020
214. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de l'Université de Lorraine	214.1	Depuis le 28 janvier 2020
215. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble	215.1	
	215.2 spécialité génie électrique et énergétique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	215.3 spécialité énergie et énergétique	Depuis le 25 février 2021
216. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble	216.1	
	216.2 spécialité micro et nanotechnologies pour les systèmes intégrés	Depuis le 28 janvier 2020
	216.3 spécialité microélectronique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
217. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA)	217.1	Depuis le 28 janvier 2020
	217.2 spécialité mécanique et électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	217.3 spécialité mécanique	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	217.4 spécialité systèmes embarqués	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
218. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux	218.1	Depuis le 28 janvier 2020
219. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'Université de Lorraine	219.1	
	219.2 spécialité systèmes numériques	Depuis le 28 janvier 2020
220. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux	220.1 spécialité systèmes électroniques embarqués	
	220.2 spécialité réseaux et informatique (en remplacement de la spécialité réseaux et systèmes d'information – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	220.3 spécialité électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	220.4 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	220.5 spécialité télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	220.6 spécialité mathématiques appliquées et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020

221. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Université de Lorraine	221.1	Depuis le 28 janvier 2020
	221.2 spécialité génie chimique	
222. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom	222.1	Depuis le 28 janvier 2020
223. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom	223.1	Depuis le 28 janvier 2020
	223.2 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	223.3 spécialité conception et management de la construction	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	223.4 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	223.5 spécialité bâtiment	Depuis le 25 février 2021
224. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nancy de l'Université de Lorraine	224.1	Depuis le 28 janvier 2020
	224.2 spécialité génie industriel et matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	224.3 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
225. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes	225.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	225.2 spécialité ingénierie logiciel	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
226. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers	226.1 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
227. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom	227.1	Depuis le 28 janvier 2020
	227.2 spécialité génie des installations nucléaires en convention avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires	Du le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	227.3 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	227.4 spécialité systèmes électroniques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
	227.5 spécialité microélectronique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	227.6 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	227.7 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	227.8 spécialité génie nucléaire en convention avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires	Depuis le 25 février 2021
	227.9 spécialité microélectronique	Depuis le 25 février 2021
228. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine	228.1	Depuis le 28 janvier 2020
229. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'Université de Lorraine	229.1	Depuis le 28 janvier 2020
	229.2 spécialité conception et hautes études des structures bois	Jusqu'au 31 août 2012

230. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable de l'Institut polytechnique de Bordeaux	230.1	Depuis le 28 janvier 2020
231. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine	231.1	Depuis le 28 janvier 2020
232. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux de l'Institut polytechnique de Grenoble	232.1	Depuis le 28 janvier 2020
233. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure maritime	233.1	Depuis le 28 janvier 2020
234. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai de l'Institut Mines-Télécom	234.1	
	234.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	234.3 spécialité génie civil et systèmes ferroviaires	Depuis le 28 janvier 2020
	234.4 spécialité plasturgie et matériaux composites	Depuis le 28 janvier 2020
	234.5 spécialité Télécommunications et informatiques	Depuis le 28 janvier 2020
	234.6 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021
235. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité plasturgie et matériaux composites	235.1 spécialité plasturgie et matériaux composites	Depuis le 28 janvier 2020
236. Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique	236.1	Depuis le 28 janvier 2020
237. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine	237.1	Depuis le 28 janvier 2020
	237.2 spécialité informatique industrielle	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	237.3 spécialité énergétique et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	237.4 spécialité génie industriel et gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
	237.5 spécialité systèmes et technologies de l'information	Depuis le 25 février 2021
238. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Lille	238.1 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	238.2 spécialité génie électrique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	238.3 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	238.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	238.5 spécialité informatique et mathématiques appliqués	Depuis le 28 janvier 2020
	238.6 spécialité instrumentation	Depuis le 28 janvier 2020
	238.7 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
239. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Clermont Auvergne	239.1 spécialité génie des systèmes de production	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	239.2 spécialité génie biologique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021

	239.3 spécialité génie civil	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	239.4 spécialité génie électrique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	239.5 spécialité génie physique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
240. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université d'Aix-Marseille	240.1 spécialité mécanique et énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	240.2 spécialité microélectronique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	240.3 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	240.4 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
	240.5 spécialité génie biomédical	Depuis le 28 janvier 2020
	240.6 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	240.7 spécialité génie industriel et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
241. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes	241.1 spécialité génie électrique et énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	241.2 spécialité génie des procédés	Depuis le 28 janvier 2020
	241.3 spécialité génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	241.4 spécialité électronique et technologies numériques	Depuis le 28 janvier 2020
	241.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	241.6 spécialité thermique énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	241.7 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	241.8 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
242. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours	242.1 spécialité génie de l'aménagement et de l'environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	242.2 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	242.3 spécialité informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	242.4 spécialité électronique et génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	242.5 spécialité mécanique et génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
243. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Grenoble Alpes	243.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	243.2 spécialité prévention des risques	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	243.3 spécialité réseaux informatiques et communication multimédia	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	243.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	243.5 spécialité technologies de l'information pour la santé	Depuis le 28 janvier 2020
	243.6 spécialité géotechnique et génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	243.7 spécialité informatique et électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	243.8 spécialité informatique et électronique	Depuis le 25 février 2021
	243.9 spécialité gestion des risques	Depuis le 25 février 2021
	243.10 spécialité informatique	Depuis le 25 février 2021

244. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I	244.1 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 28 janvier 2020
	244.2 spécialité génie biomédical	Depuis le 28 janvier 2020
	244.3 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	244.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	244.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	244.6 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
245. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Sorbonne Université	245.1 spécialité mathématiques appliquées et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	245.2 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	245.3 spécialité électronique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	245.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	245.5 spécialité robotique	Depuis le 28 janvier 2020
	245.6 spécialité sciences de la terre	Depuis le 28 janvier 2020
	245.7 spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
246. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Montpellier	246.1 spécialité génie de l'eau	Depuis le 28 janvier 2020
	246.2 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	246.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	246.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	246.5 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	246.6 spécialité énergétique, en convention avec l'Université de Perpignan	Depuis le 28 janvier 2020
	246.7 spécialité génie biologique et agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
247. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) Créteil de l'Université Paris-XII	247.1 spécialité génie biomédical et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	247.2 spécialité informatique et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	247.3 spécialité systèmes d'information	Depuis le 28 janvier 2020
248. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) de l'Université de Marne la Vallée	248.1 spécialité électronique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	248.2 spécialité informatique et géomatique	Du le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	248.3 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	248.4 spécialité maintenance et fiabilité des processus industriels	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	248.5 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	248.6 spécialité image, multimédia, audiovisuel et communication	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	248.7 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	248.8 spécialité production et gestion des risques	Depuis le 25 février 2021
	248.9 spécialité multimédia et technologies de l'information	Depuis le 25 février 2021
249. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'Université Rennes-I	249.1 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	249.2 spécialité technologies de l'information	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	249.3 spécialité Informatique	Depuis le 25 février 2021

250. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest (ex-École supérieure de microbiologie et sécurité alimentaire)	250.1 spécialité microbiologie et sécurité sanitaire (en remplacement de la spécialité microbiologie et qualité - Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021)	Depuis le 25 février 2021
	250.2 spécialité agroalimentaire (en remplacement de la spécialité procédés industriels - Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021)	Depuis le 25 février 2021
251. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'agriculture d'Angers	251.1	Depuis le 28 janvier 2020
252. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biotechnologie de Strasbourg de l'Université de Strasbourg	252.1	Depuis le 28 janvier 2020
253. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de fonderie et de forge, en convention avec l'École nationale supérieure des arts et métiers	253.1	Depuis le 28 janvier 2020
254. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de fonderie et de forge, en convention avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris	254.1	Depuis le 28 janvier 2020
255. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris	255.1	Depuis le 28 janvier 2020
256. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications (ESIGETEL)	256.1	Depuis le 28 janvier 2020
257. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en innovation technologique (ESITech) de l'Université de Rouen, en convention avec l'Institut national des sciences appliquées de Rouen	257.1 spécialité génie physique	Depuis le 28 janvier 2020
	257.2 spécialité génie biologique	
258. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'Université de La Réunion	258.1 spécialité bâtiment et énergie	Depuis le 28 janvier 2020
	258.2 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	258.3 spécialité informatique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
259. Ingénieur diplômé de l'Institut d'informatique d'Auvergne de l'Université Clermont Auvergne	259.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
260. Ingénieur diplômé de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier	260.1 spécialité systèmes agricoles et agroalimentaires durables au sud	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
261. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire	261.1 spécialité énergie, risques, environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	261.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	261.3 spécialité gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
	261.4 spécialité sécurité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
262. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	262.1	Depuis le 28 janvier 2020

263. Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)	263.1 spécialité agroalimentaire	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2015
	263.2 spécialité horticulture	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	263.3 spécialité paysage	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
264. Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement - Institut Agro	264.1 spécialité agronomie (en remplacement d'agriculture)	Depuis le 28 janvier 2020
	264.2 spécialité agroalimentaire (en remplacement d'industrie agro-alimentaire)	Depuis le 28 janvier 2020
	264.3 spécialité horticulture	Depuis le 28 janvier 2020
	264.4 spécialité paysage	Depuis le 28 janvier 2020
265. Ingénieur diplômé de l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion	265.1 spécialité informatique pour la santé	Depuis le 28 janvier 2020
266. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées	266.1	Depuis le 28 janvier 2020
267. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique UniLaSalle	267.1 spécialité agronomie et agro-industries	Depuis le 28 janvier 2020
	267.2 spécialité agroalimentation et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	267.3 spécialité géosciences et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	267.4 spécialité agriculture	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	267.5 spécialité génie de l'environnement	Depuis le 28 janvier 2020
268. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics de l'Université de Pau	268.1	Depuis le 28 janvier 2020
269. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE-SUPAERO)	269.1	Depuis le 28 janvier 2020
	269.2 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021
270. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris	270.1	Depuis le 28 janvier 2020
271. Ingénieur diplômé de l'Université de Strasbourg	271.1 spécialité chimie-biotechnologies	Depuis le 28 janvier 2020
272. Ingénieur diplômé de l'Université des Antilles	272.1 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	272.2 spécialité systèmes énergétiques	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	272.3 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021
273. Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse-III	273.1 spécialité télécommunications et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	273.2 spécialité génie civil et géosciences	Depuis le 28 janvier 2020
	273.3 spécialité robotique	Depuis le 28 janvier 2020
274. Ingénieur diplômé de l'Ecarn Rennes - Louis de Broglie	274.1	Depuis le 28 janvier 2020
	274.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
275. Ingénieur diplômé de CentraleSupélec	275.1	Depuis le 28 janvier 2020

276. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Toulon	276.1	Depuis le 28 janvier 2020
	276.2 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	276.3 spécialité systèmes numériques	Depuis le 25 février 2021
277. Ingénieur diplômé de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble	277.1	Depuis le 28 janvier 2020
278. Ingénieur diplômé de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)	278.1	Depuis le 28 janvier 2020
279. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble	279.1	Depuis le 28 janvier 2020
280. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers	280.1 spécialité génie de l'eau et génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	280.2 spécialité énergie	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	280.3 spécialité énergétique et environnement	Depuis le 25 février 2021
281. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille	281.1 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
282. Ingénieur diplômé de l'ESIEE Paris	282.1	Depuis le 28 janvier 2020
283. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes	283.1	Depuis le 28 janvier 2020
284. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Yncréa Hauts-de-France	284.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
285. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Hauts-de-France	285.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
286. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée	286.1	Depuis le 28 janvier 2020
	286.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
287. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest	287.1	Depuis le 28 janvier 2020
	287.2 spécialité agronomie et systèmes numériques	Depuis le 28 janvier 2020
288. Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon	288.1	Depuis le 28 janvier 1999
289. Ingénieur diplômé de l'Université de Perpignan	289.1 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
290. Ingénieur diplômé de l'Université Paris X	290.1 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
291. Ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom	291.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
292. Ingénieur diplômé de TELECOM Lille	292.1	Depuis le 28 janvier 2020
293. Ingénieur diplômé de Telecom Nancy de l'Université de Lorraine	293.1	Depuis le 28 janvier 2020
294. Ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	294.1	Depuis le 28 janvier 2020

295. Ingénieur diplômé de Télécom physique Strasbourg de l'Université de Strasbourg	295.1	Depuis le 28 janvier 2020
	295.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	295.3 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	295.4 spécialité technologies de l'information pour la santé	Depuis le 28 janvier 2020
296. Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Étienne de l'Université de Saint-Étienne	296.1	Depuis le 28 janvier 2020
	296.2 spécialité informatique et électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	296.3 spécialité optique	Depuis le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	296.4 spécialité photonique et informatique industrielle	Depuis le 25 février 2021
297. Ingénieur diplômé de Télécom SudParis de l'Institut Mines-Télécom	297.1	Depuis le 28 janvier 2020
	297.2 spécialité réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
298. Ingénieur diplômé du CESI	298.1	Depuis le 28 janvier 2020
	298.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	298.3 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	298.4 spécialité maintenance	Depuis le 28 janvier 2020
	298.5 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
	298.6 spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
299. Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l'Université Clermont-Ferrand II	299.1 spécialité génie biologique	
	299.2 spécialité génie civil	
	299.3 spécialité génie électrique	
	299.4 spécialité génie physique	
	299.5 spécialité génie des systèmes de production	
300. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec l'Université de La Rochelle	300.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
301. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers	301.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
302. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec l'Université Toulouse III	302.1 spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
303. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux	303.1	Depuis le 28 janvier 2020
304. Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon	304.1 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
305. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France	305.1 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	305.2 spécialité génie électrique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	305.3 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	305.4 spécialité mécanique et énergétique	Depuis le 28 janvier 2020

	305.5 spécialité informatique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	305.6 spécialité génie mécanique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	305.7 spécialité informatique industrielle et automatique	Depuis le 25 février 2021
	305.8 spécialité informatique et cybersécurité	Depuis le 25 février 2021
	305.9 spécialité génie civil et bâtiment	Depuis le 25 février 2021
	305.10 spécialité électronique des systèmes embarqués	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
306. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Lille	306.1 spécialité systèmes embarqués et génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	306.2 spécialité géomatique et génie urbain	Depuis le 28 janvier 2020
307. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université d'Angers	307.1 spécialité bâtiment et sécurité	Depuis le 28 janvier 2020
	307.2 spécialité génie biologique et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	307.3 spécialité automatique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	307.4 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
308. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen	308.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
309. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec l'EPF	309.1 spécialité Informatique	Depuis le 28 janvier 2020
310. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Paris-XI	310.1 spécialité photonique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.2 spécialité électronique	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.3 spécialité matériaux	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.4 spécialité informatique	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.5 spécialité électronique	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
311. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne de l'École centrale de Lyon	311.1 spécialité génie mécanique	Depuis le 25 février 2021
	311.2 spécialité génie civil	Depuis le 25 février 2021
	311.3 spécialité génie physique	Depuis le 25 février 2021
312. Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	312.1 spécialité agroalimentaire	Depuis le 25 février 2021
	312.2 spécialité horticulture	Depuis le 25 février 2021
	312.3 spécialité paysage	Depuis le 25 février 2021
313. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'Institut Mines-Télécom	313.1	Depuis le 25 février 2021
	313.2 spécialité ingénierie logicielle	Jusqu'au 31 août 2021
	313.3 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021
	313.4 spécialité réseaux et télécommunications	Depuis le 25 février 2021
	313.5 spécialité informatique	Depuis le 31 août 2021

314. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'Université de Reims	314.1 spécialité matériaux et génie des procédés	Depuis le 25 février 2021
	314.2 spécialité génie électrique et robotique	Depuis le 25 février 2021
	314.3 spécialité mécanique et génie industriel	Depuis le 25 février 2021
315. Ingénieur diplômé de l'ITEEM de Centrale Lille Institut	315.1	Depuis le 25 février 2021
316. Ingénieur diplômé d'IG2I de Centrale Lille Institut	316.1	Depuis le 25 février 2021
317. Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur - JUNIA	317.1	Depuis le 25 février 2021
318. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique - JUNIA	318.1	Depuis le 25 février 2021
319. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture – JUNIA	319.1	Depuis le 25 février 2021
320. Ingénieur diplômé de CY Tech de CY Cergy Paris Université	320.1	Depuis le 25 février 2021
	320.2 spécialité génie informatique	Depuis le 25 février 2021
	320.3 spécialité Génie civil	Depuis le 25 février 2021
321. Ingénieur diplômé de l'ESIGELEC	321.1	Depuis le 25 février 2021
322. Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	322.1	
323. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur	323.1 spécialité informatique	
	323.2 spécialité électronique	Depuis le 25 février 2021
	323.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 25 février 2021
	323.4 spécialité génie biologique	Depuis le 25 février 2021
	323.5 spécialité mathématiques appliquées et modélisations	Depuis le 25 février 2021
	323.6 spécialité génie de l'eau	Depuis le 25 février 2021
	323.7 spécialité bâtiments	Depuis le 25 février 2021
	323.8 spécialité robotique	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
324. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Paris-Saclay	324.1 spécialité électronique	Depuis le 25 février 2021
	324.2 spécialité matériaux	Depuis le 25 février 2021
	324.3 spécialité informatique	Depuis le 25 février 2021
	324.4 spécialité photonique	Depuis le 25 février 2021
325. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs SIGMA Clermont de Clermont Auvergne INP	325.1 spécialité mécanique et génie industriel	Depuis le 25 février 2021
	325.2 spécialité mécanique	Depuis le 25 février 2021
	325.3 spécialité chimie	Depuis le 25 février 2021
326. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Clermont Auvergne INP (Université Clermont Auvergne)	326.1 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021
	326.2 spécialité génie biologique	Depuis le 25 février 2021
	326.3 spécialité génie civil	Depuis le 25 février 2021
	326.4 spécialité génie électrique	Depuis le 25 février 2021
	326.5 spécialité génie physique	Depuis le 25 février 2021

327. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de Clermont Auvergne INP (Université Clermont Auvergne)	327.1	Depuis le 25 février 2021
328. Ingénieur diplômé de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon)	328.1 spécialité agriculture	Jusqu'au 28 janvier 2021
	328.2 spécialité industrie agro-alimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2021

».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

78438

Décision OPQ 2022-636, 23 septembre 2022

Code des professions
(chapitre C-26)

Médecins vétérinaires — Inspection professionnelle des médecins vétérinaires

Prenez avis que le Conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a adopté, en vertu de l'article 90 du Code des professions (chapitre C-26), le Règlement sur l'inspection professionnelle des médecins vétérinaires et que, conformément à l'article 95.2 du Code des professions, ce règlement a été approuvé avec modifications par l'Office des professions du Québec le 23 septembre 2022.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) ainsi qu'à l'article 37 de ce règlement, ce dernier entrera en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La présidente de l'Office des professions du Québec,
DIANE LEGAULT

Règlement sur l'inspection professionnelle des médecins vétérinaires

Code des professions
(chapitre C-26, a. 90)

SECTION I COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Le Conseil d'administration nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec :

1^o 1 administrateur élu ne siégeant pas au comité exécutif;

2^o 1 administrateur nommé par l'Office des professions du Québec ne siégeant pas au comité exécutif;

3^o 7 médecins vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins 5 ans.

Le Conseil d'administration peut nommer des membres substitués. Il peut désigner l'un des membres pour agir à titre de président substitué.

Les pouvoirs attribués au Conseil d'administration en vertu des articles 55, 112 et 113 du Code des professions (chapitre C-26) sont délégués au comité.

2. Le mandat des membres du comité est de 3 ans et il est renouvelable. Ils demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés. Un membre ne peut exercer plus de 4 mandats.

3. Un membre du comité, un inspecteur ou un expert ne peut être membre du Conseil d'administration ou dirigeant d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'Ordre ou des professionnels en général.

4. Un membre du comité, un inspecteur ou un expert contre lequel est intentée une poursuite concernant la commission d'un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le secrétaire du comité.

5. Un membre, un inspecteur ou un expert est suspendu de ses fonctions dès qu'une plainte est portée contre lui par le syndic devant le conseil de discipline de l'Ordre ou dès qu'il est informé d'une inspection portant sur sa compétence professionnelle. Est également suspendu de ses fonctions un membre, un inspecteur ou un expert contre lequel est intentée une poursuite visée à l'article 4.

Cette suspension demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une décision passée en force de chose jugée soit rendue sur la plainte, que le processus d'inspection portant sur sa compétence professionnelle soit complété ou, dans les cas où la suspension survient à la suite d'une poursuite, que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation ou qu'une décision prononce l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite.

6. Toute décision prise à l'égard d'un membre du comité, d'un inspecteur ou d'un expert et ayant pour effet de lui imposer l'une des mesures prévues à l'article 29 ou un stage ou un cours de perfectionnement, de limiter ou de suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles ou de le radier du tableau de l'Ordre met fin à son mandat à partir de la date de la notification de cette décision. Il en est de même lorsqu'un membre, un inspecteur ou un expert est déclaré coupable d'une infraction par le conseil de discipline ou le Tribunal des professions ou lorsque le conseil de discipline ordonne sa radiation provisoire immédiate ou la limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles ou lorsqu'il est déclaré coupable à la suite d'une poursuite visée à l'article 4.

7. Le Conseil d'administration désigne le secrétaire du comité qui en coordonne les activités. Il n'est pas membre du comité.

8. Le quorum du comité est établi à 5 membres, dont le président.

9. Le comité tient ses réunions à la date, à l'heure et au lieu qu'il détermine.

Un membre qui n'est pas à l'endroit où se tient la réunion est considéré être présent s'il y participe par un moyen technologique. Il peut alors voter par courrier électronique ou de toute autre manière que détermine le président.

Les décisions du comité sont adoptées à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président donne un vote prépondérant.

10. Les dossiers, les procès-verbaux, les rapports et les autres documents relatifs aux inspections sont conservés au siège de l'Ordre.

SECTION II RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

11. Le Conseil d'administration nomme le responsable de l'inspection professionnelle, conformément à l'article 90 du Code des professions (chapitre C-26).

Le responsable exerce les pouvoirs attribués au comité d'inspection professionnelle ou à l'un de ses membres en vertu des articles 55, 112 et 113 de ce Code.

Le responsable de l'inspection professionnelle nomme les inspecteurs et les experts qui peuvent l'assister. Les experts sont choisis en fonction de leurs compétences particulières.

SECTION III DOSSIER D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

12. Le responsable de l'inspection professionnelle constitue et tient à jour un dossier pour chaque médecin vétérinaire qui fait l'objet d'une inspection.

13. Le dossier contient tous les documents et les renseignements relatifs à une inspection, notamment les questionnaires, les observations du médecin vétérinaire, les rapports d'inspection, les photographies et les enregistrements en lien avec les inspections, les recommandations du responsable de l'inspection professionnelle, les rapports de stage et les décisions du comité, le cas échéant.

14. Le médecin vétérinaire peut consulter son dossier d'inspection professionnelle et en obtenir copie.

Le secrétaire du comité doit, préalablement à la consultation ou à la remise d'une copie d'un document contenu au dossier du médecin vétérinaire, caviarder toute information pouvant permettre d'identifier la personne qui a suscité la tenue d'une inspection.

SECTION IV INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Surveillance générale de l'exercice de la profession

15. Le responsable de l'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession conformément au programme de surveillance générale déterminé par le comité et approuvé par le Conseil d'administration.

L'Ordre rend disponible au public, notamment sur son site Internet, le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession.

16. Au moins 7 jours avant la date fixée pour la tenue d'une inspection, un avis est notifié au médecin vétérinaire pour l'informer de la date, du lieu et de l'heure de l'inspection.

Dans le cas où la notification d'un avis pourrait compromettre les fins poursuivies par l'inspection, celle-ci peut être tenue sans avis.

17. Lorsqu'un questionnaire d'inspection lui est notifié par un inspecteur, le médecin vétérinaire doit, dans les 30 jours de la notification, le remplir et le faire parvenir à l'inspecteur, accompagné des documents requis.

18. Un médecin vétérinaire doit être présent lors de l'inspection lorsqu'un inspecteur ou un expert le requiert.

19. Dans le respect des règles relatives au secret professionnel, le médecin vétérinaire peut être assisté d'une personne de son choix qui agit à titre d'observateur.

20. Si le médecin vétérinaire ne peut, pour des motifs sérieux, rencontrer un inspecteur ou un expert à la date prévue, il en prévient le responsable de l'inspection professionnelle dès la notification de l'avis et il convient avec lui d'une nouvelle date, laquelle est fixée dans les 30 jours de la date initialement prévue.

21. Un inspecteur ou un expert doit, lorsque requis lors d'une inspection, produire un certificat, délivré par le secrétaire du comité, attestant sa qualité.

22. Dans le cadre d'une inspection professionnelle, un inspecteur ou un expert décide des moyens d'inspection. Il peut notamment :

1^o procéder à la révision et à l'analyse des livres, des dossiers, des rapports, des registres et autres documents relatifs à l'exercice professionnel du médecin vétérinaire ou auxquels celui-ci a collaboré;

2^o vérifier les installations, le matériel, les appareils et les équipements relatifs à l'exercice professionnel du médecin vétérinaire;

3^o interroger le médecin vétérinaire sur ses connaissances et sur tous les aspects de son exercice professionnel, le soumettre à des questionnaires de profil de pratique et procéder à une entrevue dirigée ou l'évaluer à l'aide de situations cliniques simulées;

4^o effectuer l'observation directe de l'exercice de la profession du médecin vétérinaire à l'endroit où il exerce. Il peut, en outre, interroger son supérieur immédiat ou toute personne qu'il juge utile.

23. Lorsqu'un dossier, un registre, un médicament, une substance, un appareil ou un équipement visé par une inspection est détenu par un tiers, le médecin vétérinaire, sur demande du responsable de l'inspection professionnelle, d'un inspecteur ou d'un expert, autorise celui-ci à y avoir accès et, le cas échéant, à en prendre copie sans frais.

24. Un inspecteur ou un expert qui a procédé à l'inspection rédige un rapport qu'il transmet au responsable de l'inspection professionnelle dans les 21 jours de la date de la fin de l'inspection.

2. Inspection portant sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire

25. Une inspection portant sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire n'a pas à être précédée d'une inspection effectuée dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession.

26. Lorsque l'inspection portant sur la compétence professionnelle fait suite à une inspection effectuée dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, une copie du rapport d'inspection prévu à l'article 24 est jointe à l'avis.

27. Les articles 15 à 24 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à une inspection tenue en vertu de la présente sous-section.

SECTION V
RECOMMANDATIONS DU RESPONSABLE DE
L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ET DÉCISION
DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

28. Lorsque, après étude du rapport d'inspection, le responsable de l'inspection professionnelle n'entend pas recommander au comité de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 55 ou 113 du Code des professions (chapitre C-26) ou au présent règlement, il en notifie le médecin vétérinaire visé dans les plus brefs délais.

Le responsable de l'inspection professionnelle peut, par la même occasion, transmettre au médecin vétérinaire des commentaires pour l'amélioration ou le maintien de la qualité de son exercice professionnel et, s'il le juge approprié :

1^o lui demander, dans le délai qu'il indique, d'apporter des améliorations à son exercice professionnel, à la tenue de son cabinet ou de ses dossiers;

2^o lui demander de participer, dans le délai qu'il indique, à des colloques, des congrès, des ateliers, des symposiums, des lectures dirigées, des tutorats ou d'autres activités de formation complémentaires;

3^o lui demander de fournir, dans le délai qu'il indique, une preuve d'amélioration des éléments identifiés dans le rapport ou une évaluation de l'intégration des connaissances;

4^o mandater un inspecteur ou un expert pour effectuer une visite de suivi ayant pour objet de vérifier si le médecin vétérinaire a donné suite à ces commentaires, après lui avoir notifié un avis conforme à celui prévu à l'article 16.

29. Outre les mesures prévues aux articles 55 et 113 du Code des professions (chapitre C-26), le responsable de l'inspection professionnelle peut recommander au comité d'inspection professionnelle d'imposer l'une ou plusieurs des obligations suivantes :

1^o apporter des améliorations à son exercice professionnel, à la tenue de son cabinet ou de ses dossiers;

2^o participer à des colloques, des congrès, des conférences, des ateliers, des symposiums, des lectures dirigées ou d'autres activités de formation complémentaire incluant, le cas échéant, la réussite d'une évaluation de la compréhension du contenu présenté;

3^o réussir un tutorat, avec ou sans observation directe;

4^o compléter avec succès un programme de suivi.

Lorsque le responsable de l'inspection professionnelle entend recommander au comité d'inspection professionnelle d'imposer au médecin vétérinaire l'une ou l'autre des mesures prévues au premier alinéa, il notifie un avis au médecin vétérinaire dans un délai de 30 jours de la date de la réception du rapport prévu à l'article 24.

L'avis contient une copie du rapport d'inspection ainsi que les recommandations motivées que le responsable de l'inspection professionnelle entend faire au comité d'inspection professionnelle et indique au médecin vétérinaire qu'il dispose d'un délai de 30 jours de la date de la notification de l'avis pour lui présenter ses observations.

Si le médecin vétérinaire visé ne se prévaut pas du droit de présenter ses observations ou qu'il ne présente pas celles-ci dans le délai prévu, le responsable de l'inspection professionnelle procède sans autre avis.

30. Le responsable de l'inspection professionnelle notifie ses recommandations motivées au médecin vétérinaire et au secrétaire du comité dans un délai de 15 jours de l'expiration du délai prévu au troisième alinéa de l'article 29.

31. Sur réception des recommandations du responsable de l'inspection professionnelle, le secrétaire du comité notifie un avis au médecin vétérinaire l'informant de son droit de demander à être entendu par le comité ou de transmettre des observations écrites dans un délai de 10 jours de la réception de l'avis.

32. Le secrétaire avise le médecin vétérinaire qui demande à être entendu de la date et du lieu de la réunion au moins 10 jours avant la tenue de celle-ci.

Le comité procède sans autre avis ni délai, si le médecin vétérinaire ne transmet pas d'observations écrites ou ne se présente pas à la réunion.

33. Après examen du dossier et, le cas échéant, après avoir entendu le médecin vétérinaire, le comité rend une décision motivée dans les 60 jours.

Le secrétaire du comité notifie cette décision dans les 10 jours au médecin vétérinaire et au responsable de l'inspection professionnelle. Elle est effective dès sa réception par le membre.

Lorsque nécessaire, le responsable assure le suivi des décisions du comité auprès du médecin vétérinaire de la façon qu'il considère appropriée.

SECTION VI**DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES**

34. Malgré l'article 2, un membre du comité d'inspection professionnelle ayant exercé plus de 4 mandats demeure en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

35. Une inspection entreprise en application du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (chapitre M-8, r. 5.1) est poursuivie conformément aux dispositions du présent règlement.

Toutefois, les dispositions du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec s'appliquent lorsqu'un rapport d'inspection est reçu par le responsable de l'inspection professionnelle avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement. Les dispositions de ce règlement, telles qu'elles se lisaient lors de son abrogation, continuent alors de s'appliquer, compte tenu des adaptations nécessaires.

36. Le présent règlement remplace le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (chapitre M-8, r. 5.1).

37. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

78439